

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

17-11-2008 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le dix-septième jour de novembre deux mille huit (2008) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire
François Dubeau, Nicole Cantara, Gilles Coutu, et Richard Gilbert
conseillers(ères), Guylain Archambault, Inspecteur municipal et Alain
Bellerose, Directeur général.

Avant de débiter l'assemblée, M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

297-2008 Proposé par Richard Gilbert

Accepter ordre jour. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

298-2008 Proposé par Gilles Coutu

Accepter PV. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 octobre 2008.

ADOPTÉE

299-2008 Proposé par Richard Gilbert

Accepter comptes. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'octobre 2008.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
3819	Bellerose Jean-Pierre	230.00 \$
3820	Certilab	5,329.96 \$
3821	Club Quad Matawinie	2,000.00 \$
3822	Fédéral Commercial Metals	49.09 \$
3823	Goncalves Mario	500.00 \$
3824	Moisson Lanaudière	200.00 \$
3825	Petite Caisse	607.44 \$
3826	Conseil de Développement du Camping	220.11 \$
3827	Bernier René	169.29 \$
3828	Chevaliers de Colomb	120.00 \$
3829	Fédération Québécoise	236.26 \$
3830	Hydro-Québec	1,294.38 \$
3831	Postes Canada	90.45 \$
TOTAL :		11,046.98 \$

Salaires	50,210.04 \$
R.E.E.R	3,239.30 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	199.83 \$
Aqueduc (intérêts)	\$
Remboursement / PR	7,332.56 \$

TOTAL : **61,101.73 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de novembre 2008.

3832	Bell Canada	1,555.55 \$
3833	Groupe Investors Ltée	283.52 \$
3834	Ministère du Revenu du Québec	16,019.72 \$
3835	Receveur général du Canada	6,686.36 \$
3836	Télus Mobilité	572.92 \$
3837	Société Québ. D'Ass. Des Eaux	12,643.62 \$
3838	Hydro-Québec	4,207.00 \$

TOTAL : **41,968.69 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 17 NOVEMBRE 2008

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
3839	Aréo-Feu Ltée	531.12 \$
3840	Atera Enviro Inc.	181.37 \$
3841	Bélanger	185.11 \$
3842	Bellerose Jean-Pierre	287.50 \$
3843	Bell-Gaz Ltée	955.83 \$

3844	Benoit Claude	200.00 \$
3845	BLR Motorisé	11.32 \$
3846	Boisjoli Transport inc.	378.02 \$
3847	Camions Excellence	6,626.87 \$
3848	C. Bazinet et Fils inc.	1,670.55 \$
3849	Centre des Technologies	14.11 \$
3850	Certilab	317.19 \$
3851	Chambre de Commerce	198.66 \$
3852	Chemaction	62.08 \$
3853	Conteneur Recycle inc.	6,280.78 \$
3854	Cyrille Frigon (1996) inc.	15,616.30 \$
3855	Defoy Électrique inc.	481.03 \$
3856	Dépanneur R. Prud'Homme	150.98 \$
3857	Dunton Rainville	1,334.38 \$
3858	EA Environnement	15,802.50 \$
3859	EBI Environnement	14,865.94 \$
3860	Équip. Industriel Joliette	319.24 \$
3861	Ferland Pascal	60.50 \$
3862	Fonds de l'Information	93.00 \$
3863	Garage Tellier & Fils	146.56 \$
3864	Garage Marc Dorval	22.57 \$
3865	Garage Villemaire & Fils	1,403.54 \$
3866	Georges-H. Durand Ltée	2,087.23 \$
3867	Groupe Ultima inc.	1,187.00 \$
3868	Hydro-Québec	845.65 \$
3869	Joliette Ford	448.06 \$
3870	Joliette Dodge Chrysler	397.46 \$
3871	L'Ass. Des pompiers St-Michel	324.00 \$
3872	La Survivance	5,229.64 \$
3873	Leblanc & Plante Enr.	2,195.15 \$
3874	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	3,617.74 \$
3875	Le Groupe Pétrolier Olco	9,553.25 \$
3876	Les Clôtures M.T. inc.	3,820.81 \$
3877	Les Industries Harnois inc.	4,055.95 \$
3878	Les Pneus Marchands inc.	343.45 \$
3879	Les Pneus & Soudures M.B. inc.	45.15 \$
3880	Les Services de Gestion	2,894.35 \$
3881	Location Mille Items	185.12 \$
3882	Magnor	1,439.16 \$
3883	Martin – Produits de Bureau	2,294.55 \$
3884	M.C. Beauséjour & Richard inc.	894.23 \$
3885	Mécanique Jecc Ltée	4,238.46 \$
3886	Mini-Entrepôts	711.11 \$
3887	M.R.C. de Matawinie	11,909.10 \$
3888	Otransit inc.	2,483.70 \$
3889	Petit – Moteurs J.F.	654.66 \$
3890	PH Vitres d'Autos	389.63 \$
3891	Pièces D'Auto Joliette inc.	472.17 \$
3892	Plomberie D.H.D. inc.	68.94 \$
3893	Publications CCh Ltée	273.26 \$
3894	Québec Linge	416.91 \$
3895	Réal Huot inc.	775.28 \$
3896	Siemens Water	496.90 \$
3897	Signo Tech inc.	794.35 \$
3898	Stephane St-Jean	52.00 \$
3899	Sylvain Rondeau inc.	15,510.46 \$
3900	Sylvio Champoux & Fils	10,899.36 \$
3901	Techno Diésel inc.	2,114.74 \$

3902	Track	2,141.47 \$
3903	Transport Jocelyn Bazinet	5,841.85 \$
3904	Univar Canada Ltée	2,460.10 \$
3905	Vacuum St-Gabriel Enr.	807.06 \$
3906	Westburne	474.80 \$

TOTAL :- **174,041.31 \$**

3907	Francois Bellerose	90.30 \$
3908	Charrette Jean-Pierre	105.56 \$
3909	Garage Alain Bruneau	141.09 \$
3910	John Meunier inc.	896.95 \$
3911	Tenaquip	259.86 \$

TOTAL :- **1,493.76 \$**

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

- 08-10-17 Mario Éthier, service sécurité incendie – véhicule d’urgence #555.
- 08-10-20 Éco Entreprises Québec – journée technique sur les bonnes pratiques de collecte sélective réservée au milieu municipal.
- 08-10-27 Ministère de transports, Joliette – passerelle pour véhicules hors route.
- 08-10-21 OMH Saint-Michel-des-Saints – demande de passage pour déneigement..
- 08-11-10 Moisson Lanaudière - remerciements
- 08-11-11 Chambre de Commerce – prolongation du statut de zone touristique.
- 08-11-11 Chambre de Commerce – déneigement parc Joseph-Hermas Charland
- 08-11-12 Claude Rivest – demande pour horaire de travail

300-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat boîte pour véhicule d’urgence. D’autoriser l’achat chez Fibrobec d’une boîte au cout total de 7 654.90\$ qui sera installée sur le camion GMC Sierra, nouveau véhicule d’urgence pour les pinces de désincarcération. Cet achat est payable à 50% par la municipalité de Saint-Zénon tel que discuté avec Mme Murielle Richard, maire de Saint-Zénon.

ADOPTÉE

301-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Camion GMC sierra devient un véhicule d’urgence D’autoriser que le camion GMC Sierra 1994 devienne un véhicule d’urgence.

ADOPTÉE

302-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Location à Mini- D'autoriser la location d'un grand espace chauffé 12 mois à 300\$ par mois
Entrepôts pr chez Mini-Entrepôts Saint-Michel-des-Saints pour l'entreposage de la
entreposage de la remorque dégeleuse.
dégeleuse.

ADOPTÉE

303-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Engagement D'autoriser l'engagement de Jean-Philippe Beaulieu à la brigade des
pompiers pompiers volontaires.

ADOPTÉE

304-2008 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Déneigement arrière D'autoriser le déneigement de l'arrière de l'OMH Saint-Michel-des-Saints
de l'OMH suite à l'autorisation de la Fabrique.

ADOPTÉE

305-2008 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de De faire une demande de prolongation du statut de zone touristique pour
prolongation du Saint-Michel-des-Saints auprès du Ministère du Développement économique,
statut de zone de l'Innovation et de l'Exportation du Québec.
touristique.

ADOPTÉE

306-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Gala des Entreprises D'autoriser le déneigement du parc J.-H. Charland.
de la Matawinie

ADOPTÉE

307-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Refus demande de Concernant la demande de Mme Claude Rivest pour son horaire de travail, la
Claude Rivest résolution 73-2006 est abrogée et la résolution 270-2008 est maintenue.

ADOPTÉE

----- AVIS DE MOTION est donné par Richard Gilbert, conseiller, qu'à l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2009 qui se tiendra le 18 décembre 2009, un règlement sera adopté pour imposer et déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2009.

----- AVIS DE MOTION est donné par Nicole Cantara, conseillère, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera adopté modifiant le règlement 510-2008 afin d'utiliser les revenus généraux pour le remboursement de l'emprunt.

----- AVIS DE MOTION est donné par Gilles Coutu, conseiller, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera adopté décrétant la fermeture et l'abolition d'un ancien chemin de colonisation montré à l'originare étant une partie des lots 34, 35A, 35B, et 36 tous du rang B, canton de Brassard, circonscription foncière de Berthier.

309-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Mandat pour C. De mandater Christian Blouin, architecte, pour le projet de la Maison du
Blouin architecte Parc-Taureau à la Pointe-Fine selon la proposition du 6 novembre 2008.
concernant la
Maison du Parc-
Taureau

ADOPTÉE

310-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Mandat d'ingénieur- De mandater Jocelyn Ricard, ingénieur-conseil, pour la structure et
conseil pr. Structure l'installation septique du projet de la Maison du Parc-Taureau à la Pointe-
et Inst. Sept. Maison Fine selon la proposition du 3 novembre 2008.
Parc-Taureau.

ADOPTÉE

311-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Mandat pour forage De mandater Teknika HBA selon la partie de la proposition concernant la
d'un puits à la recherche en eau, avec les services de M. Yves Leblanc hydrogéologue, pour
Maison du Parc- le projet de la Maison du Parc-Taureau à la Pointe-Fine. De plus, d'autoriser
Taureau Puits Artésiens D.L. pour la réalisation des travaux de forage selon la
proposition du 11 novembre 2008.

ADOPTÉE

312-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de droit de **ATTENDU :**
passage à la MRC
pour construction de
la Maison du Parc-
Taureau

- Le projet de construction d'une Maison du parc à la plage Pointe-Fine
- Que la municipalité est propriétaire du lot 1-413 du Bloc 1 sur lequel sera construit le bâtiment.
- Le besoin de prolonger le réseau d'Hydro et de Bell jusqu'au bâtiment.
- La désignation "Pôle public principal" accordée par le plan directeur du parc Régional au territoire situé entre le chemin du Plateau et le lot 1-413.
- Que peu importe le traitement accordé à ce Pôle public, ces mêmes services seront requis par les exploitants.
- Que ce territoire appartient au gouvernement du Québec, mais est situé à l'intérieur du parc Régional du Lac-Taureau.

À CES CAUSES :

Que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints fasse une demande de droit de passage à la MRC de Matawinie pour un corridor de 15 mètres de largeur entre l'intersection du Plateau et Pointe-Fine et la clôture du stationnement de la plage.

Ce corridor sera entièrement déboisé et une plate-forme de terre y sera aménagée pour permettre aux véhicules d'Hydro-Québec d'y installer le réseau électrique aérien.

Au terme de la construction, une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Aliant devra être consentie par le propriétaire.

ADOPTÉE

313-2008 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat équipements
informatiques pr
bibliothèque

D'autoriser l'achat regroupé du Réseau Biblio des équipements informatiques requis pour la bibliothèque selon la proposition du 30 octobre 2008.

ADOPTÉE

314-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Nomination
responsables
bibliothèque.

des
à la Que M. François Dubeau, conseiller, soit renommé représentant et que Mme Julie Picard soit renommée responsable de la bibliothèque.

Que ces personnes soient les délégués officiels de la municipalité pour assister à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres initiées de temps à autre à leur intention par la CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

315-2008 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Contrat entretien des
patinoires

D'accepter l'offre d'entretien des patinoires pour la saison 2008-2009 de Distribution 94 enr., Sylvain Rondeau au coût de 10 200.\$ plus taxes.

ADOPTÉE

316-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Adhésion FQM

De renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2009.

ADOPTÉE

317-2008 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Calendrier des
séances du conseil Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances
pour 2009 ordinaires du conseil municipal pour **2009** :

Lundi 19 janvier à 19h00	lundi 16 février à 19h00
Lundi 16 mars à 19h00	lundi 20 avril à 19h00
Mardi 19 mai à 19h00	lundi 15 juin à 19h00
Lundi 20 juillet à 19h00	lundi 17 août à 19h00
Lundi 21 septembre à 19h00	lundi 19 octobre à 19h00
Lundi 16 novembre à 19h00	lundi 21 décembre à 19h00

ADOPTÉE

318-2008 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter procès-
verbal du CCU D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 5
novembre 2008 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

319-2008 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter la
dérogation de Marc **Demande de dérogation mineure par M. Marc Champoux pour la
Champoux propriété située au 111, rue Boucher. La demande concerne la
construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) à 7 mètres
(22.97') de la limite de propriété avant (rue Tessier) au lieu de 10 mètres
(32.8'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage #
320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Marc Champoux pour la propriété située au 111 rue Boucher. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) à 7 mètres (22.97') de la limite de propriété avant (rue Tessier) au lieu de 10 mètres (32.8'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992. Compte tenu que la propriété se situe en coin de rues (rues Boucher et Tessier), le garage peut être construit dans la cour avant qui n'est pas parallèle à la façade principale de la maison à condition de respecter la marge avant (32.8') de la zone où se situe la propriété.

CONSIDÉRANT QUE la propriété se trouve en coin de rues;

CONSIDÉRANT QUE la rue n'est Tessier n'est pas une rue achalandée;

CONSIDÉRANT QUE la voie de circulation de la rue Tessier est loin de
la ligne de propriété (\pm 8 mètres / 26');

CONSIDÉRANT QUE le garage sera loin des voisins;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Marc Champoux.

ADOPTÉE

320-2008 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter demande
de changement de
zonage

Demande de changement de zonage par M. Jean-Patrick Bonaldi et Mme Christine Roulet pour la propriété située sur le chemin Matawin Est, plus précisément sur les lots 44-20 et 45-26 du rang 2 Sud-Est, dans le canton de Provost. La demande concerne l'agrandissement de la zone «Pa-2» (propriété de 2738-6754 QUEBEC INC., a/s Jean-Marie Lagrange, président).

Le CCU a étudié la demande de changement de zonage par M. Jean-Patrick Bonaldi et Mme Christine Roulet pour la propriété située sur le chemin Matawin Est, plus précisément sur les lots 44-20 et 45-26 du rang 2 Sud-Est, dans le canton de Provost (agrandissement de la zone «Pa-2», propriété de 2738-6754 QUEBEC INC., a/s Jean-Marie Lagrange, président).

Les demandeurs désirent acheter la propriété de M. Jean-Marie Lagrange et ouvrir une auberge avec location de chalets incluant des activités s'y rattachant (motoneiges, vtt, chevaux). Une partie de la propriété est zonée « Pa » et une autre partie « Ru ». Dans la zone « Pa », ce type de projet est autorisé et dans la zone « Ru », c'est interdit.

CONSIDÉRANT QU' une partie de la propriété est déjà zonée «Pa»;

CONSIDÉRANT QU' il ne s'agit pas de *spot zoning* ;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de changement de zonage de M. Jean-Patrick Bonaldi et Mme Christine Roulet

ADOPTÉE

321-2008 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Projet construction
Michel Desjardins

Étude d'un projet de construction (PIIA) de M. Michel Desjardins, pour la propriété située au 10, chemin des Quenouilles (lot 1-426, bloc 1, dans le canton de Masson).

Le CCU a étudié le projet de construction (PIIA) de M. Michel Desjardins, pour la propriété située au 10, chemin des Quenouilles (lot 1-426, bloc 1, dans le canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA #400-1998;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de construction de M. Michel Desjardins.

ADOPTÉE

322-2008

Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Refus demande
d'ajout d'usage pr
Mme Nathalie
Hamel et M. André
Roy

Retour sur la demande d'ajout d'usage par Mme Nathalie Hamel et M. André Roy pour la propriété située au 570-572, rue Brassard. La demande concerne l'autorisation d'un 2^e logement résidentiel dans une zone commerciale centrale «Ca-2», ce qui contrevient à l'article 7.2.1 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié de nouveau la demande d'ajout d'usage de Mme Nathalie Hamel et M. André Roy pour la propriété située au 570-572, rue Brassard. La demande concerne l'autorisation d'un 2^e logement résidentiel (au rez-de-chaussée) dans une zone commerciale centrale «Ca-2», ce qui contrevient à l'article 7.2.1 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QU' il est important de préserver des locaux commerciaux sur la rue Brassard;

CONSIDÉRANT QUE si le conseil accepte 1 demande, il devra par la suite accepter toutes les demandes (effet domino);

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de Mme Hamel et de M. Roy.

ADOPTÉE

323-2008

Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter
conciliation bancaire

D'accepter la conciliation bancaire au 31 octobre 2008.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité d'octobre 2008.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 10 novembre 2008.

----- Le directeur général dépose le procès-verbal de la Commission des Loisirs culturels et communautaires pour l'assemblée tenue le 23 octobre 2008.

----- M. Alain Bellerose, directeur général, à reçu des membres du conseil, la formule de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux conformément aux articles 357 et 358 de la Loi des élections et référendums dans la municipalité, L.R.Q., chapitre E-2.2.

324-2008 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Déneigement d'une partie du chemin Manawan par la municipalité D'accepter la conclusion d'une entente de gré à gré, selon la résolution CA-212-2008 adoptée au comité administratif de la MRC de Matawinie le 21 octobre 2008, concernant le déneigement et déglçage avec fourniture de matériaux par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints d'une partie du chemin de Manawan avec possibilité d'une extension pour la totalité du chemin. Pour ce faire d'autoriser Jean-Pierre Bellerose, maire, à signer cette entente

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

325-2008 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire